

**Collectif de
Défense des utilisateurs du
Chauffage urbain de
Clichy**

Bienvenue à tous les clichois

26 mai 2011



Pourquoi avons-nous créé le CDCC ?

**Un rapide historique des péripéties du dossier (*)
du chauffage urbain à Clichy :**

- Annick LAUZERAY, Présidente du CDCC,**
- Jacqueline CREMIEUX.**

() la Presse a souvent employé le mot « scandale »*



Pourquoi avons-nous créé le CDCC ?

Quelques mots de bienvenue (l'association CDCC à votre service, antidote à la SDCC ?)... Tout d'abord, qui sommes-nous et comme on dit aujourd'hui, d'où parlons-nous ?

Nous sommes soit des copropriétaires, souvent bien individualistes ou qui ne voient que les comptes de leur copropriété, soit des locataires de Clichy habitat (l'ex OPHLM), de SA d'HLM ou du privé et enfin, des Clichois concernés en tant que contribuables. Des personnes venues donc de tous horizons mais soucieux de maîtriser leurs charges de chauffage.

Or, comme la plupart d'entre vous, ils sont touchés par une augmentation exponentielle de leurs charges. Ma copropriété, elle, fait partie d'un ensemble qui regroupe les trois principaux consommateurs résidentiels du chauffage urbain (locataires du secteur social public et privé, copropriétés) qui sont alimentés par la même sous-station. Depuis plusieurs années, nous sommes préoccupés par cette augmentation et nous ne nous contentons pas de vérifier la conformité des comptes du syndic ; allant plus loin, nous avons pointé des dysfonctionnements manifestes ainsi que les méthodes-limites des divers fournisseurs.

Nous étions donc sensibilisés et nous avons donc rejoint le collectif informel qui se réunissait depuis quelque temps. Les divers intervenants vont essayer de clarifier les problèmes posés par le chauffage urbain sous différents angles. Les compétences de chacun ont permis de collecter de nombreux documents malgré l'obstruction des services de la Ville.

Je vais maintenant donner la parole à Madame Crémieux, locataire et administrateur de Clichy Habitat, appartenant à la CSF qui est l'une des grandes organisations de locataires.

**Annick LAUZERAY,
Présidente du CDCC.**



Pourquoi avons-nous créé le CDCC ?

**Jacqueline CREMIEUX,
Administratrice au Conseil d'Administration de Clichy
Habitat, Représentante des locataires, élue CSF.**

Je suis administratrice, représentante des locataires au Conseil d'Administration de Clichy Habitat, élue sur la liste de la Confédération Syndicale des Familles. C'est en accord avec une autre association de locataires, l'AAC, que je souhaite vous exposer brièvement nos positions sur le scandale du chauffage urbain.

L'Office HLM de Clichy gère 3747 logements dont 2000 chauffés par une chauffe minimum commune, complétée par des compteurs individuels permettant de varier la chaleur. Les 1750 restants par un chauffage collectif continu.

Depuis de nombreuses années, les locataires constataient que le chauffage était de plus en plus cher et que Clichy se situait dans le groupe de tête des villes les plus chères en matière de chauffage urbain.

L'affaire connue depuis 10 ans a pris un nouveau tournant décembre 2009, lors de la vérification des charges locatives pour les deux années 2007/2008, un grand nombre de locataires se sont vus demander des rappels de charges exorbitants allant jusqu'à 2000€.

Sur proposition des locataires, une commission a été réunie pendant six mois en mairie, débouchant sur aucun résultat concret, des dossiers et explications techniques incomplets ou inexistantes. Cette commission n'a pas été reconduite, les textes ne le permettant pas.

Le Maire a décidé que la Commission Communale des Services Publics Locaux poursuivrait les travaux, écartant ainsi les personnes siégeant dans l'ancienne commission et notamment les locataires.

Il n'est pas question maintenant d'examiner les données techniques de ce rapport, une partie de la réunion y est ensuite consacrée.

Le rapport de la chambre régionale des comptes :

En juillet 2010, la parution de ce rapport accablant de la chambre régionale des comptes confirmait les anomalies de gestion, notamment un surcoût de 40% du prix et un éventuel remboursement aux locataires de l'ordre de 27 M€ (cabinet Lysias mandaté par l'OPH).

Ce rapport, incontestable, a permis enfin d'y voir plus clair. Il ne s'agissait plus d'un sentiment mais des premières preuves.

Dans ce rapport, il est notamment mentionné que :

« le contrôle est plus que difficile voire impossible »

« l'OPH et la commune sont les deux clients les plus importants de la SDCC et Elyo »

« en examinant la liste des différents abonnés à la SDCC, il apparaît que les polices d'abonnement de l'OPH sont conclues selon le tarif de « base ». C'est-à-dire celui dont le prix unitaire a le plus augmenté entre 2001 et 2008. »

« Cette augmentation plus élevée s'est donc nécessairement répercutée sur les factures des locataires et consommateurs de l'office, qui ne sont pas les plus favorisés ».



Pourquoi avons-nous créé le CDCC ?

La responsabilité :

La première, pour les locataires de Clichy habitat, est que notre interlocuteur n'est pas le Maire, ni la SDCC ni SUEZ mais le Président de l'Office. Ce qui nous différencie des copropriétaires et des locataires des SA HLM.

La seconde, c'est le refus de Clichy- Habitat de négocier immédiatement avec les locataires une baisse significative des provisions de charges de chauffage.

C'est ne pas avoir convoqué le Conseil de Concertation des locataires depuis le 10 novembre 2010.

C'est aussi le refus de communiquer les documents liant l'OPH à la Ville ou à la SDCC . A ce jour, nous n'avons toujours pas communication du contrat de mars 1967 avec la SD – Pourquoi ?

Pas de suite à la table ronde demandée dès le 27 novembre par la CSF, votée à l'unanimité par le CA de Clichy -Habitat puis par le Conseil municipal du 8 décembre 2010.

Les informations sont données à posteriori au Conseil d'administration, le Maire- Président négociant seul avec Suez.

La responsabilité, c'est aussi de ne pas prendre en compte la dimension sociale de l'affaire. Il faut rappeler qu'un grand nombre de locataires de l'office ne sont pas des « nantis » et qu'ils font face à des difficultés financières dues à la crise, emploi, précarité, diminution du pouvoir d'achat et que 60% d'entre eux vivent avec moins de 1700€ par mois pour un couple.

Il a été calculé que le surcoût représente 540€ par an pour un F4, ce qui n'est pas négligeable quand on sait que les aides au logement ne sont calculées que sur le loyer de base, hors charges. Et bien, notre responsabilité à nous, représentants de locataires est de défendre leurs intérêts dans tous les domaines. Nous appelons tous les locataires à rejoindre les amicales. Ainsi ils seront représentés au sein du collectif clicheois.

Dans un autre domaine, nous exigeons de l'Etat qu'il stoppe son désengagement du logement social avec notamment le retrait de la loi Boutin qui fragilise les familles.

Au niveau local, nous exigeons que justice soit rendue aux locataires pris trop longtemps pour des « vaches à lait » :

A savoir :

- diminution de 40% du chauffage et remboursement des trop perçus.
- Transparence des facturations et contrats
- Concertation avec les locataires

Jacqueline CREMIEUX



Les principales revendications de la SDCC :
ce sont celles des clichois, utilisateurs directs du chauffage urbain ou contribuables

Elles portent sur :

- **Le tarif actuel**, l'un des plus chers de France et sur sa remise à un niveau normal,
- **La transparence** de la facturation,
- **Les trop-perçus** par la SDCC, depuis plus de 20 ans, et leurs remboursements,
- **La maintenance** effective des infrastructures,
- **La participation** concrète aux **choix futurs**.

Par Michel Cabasset, trésorier du CDCC.



Le CDCC a pour but une action collective,

Merci de fournir vos coordonnées, nous vous ferons parvenir le dossier par courriel

MAIS, nous pouvons mettre à disposition – en particulier pour les copropriétaires – un dossier concret concernant :

- le fonctionnement général du réseau de distribution,
- les ratios principaux de consommation et de coûts,
- les actions de relevé des consommations chauffage et ECS,
- la nécessité de prendre le temps de faire le bon choix : **tarif optionnel ou tarif résidentiel,**
- et surtout les calculs permettant de déterminer un des éléments les plus importants dans le montant de votre facture annuelle : **la puissance maximale souscrite,**

CHAUFFAGE URBAIN - CLICHY

Chauffage urbain - Clichy -
Coûts R1 R2

CALCULS DE BASE : R1 ET R2

	Résidence Rés1	Résidence Rés2	Résidence M
27-janv-11	SST 132B	SST 132A	SST 54

Option tarifaire	Optionnel	Optionnel	Optionnel	Optionnel
Période du :	01/10/08	01/10/08	01/10/09	01/01/09
Période au :	30/09/09	30/09/09	30/09/10	31/12/09
Chauffage et ECS	Ch + ECS	Ch + ECS	Ch + ECS	Ch + ECS

R1 (consommation)				
Consommation	92,584 MWh	191,416 MWh	177,936 MWh	443,014 MWh
Prix unitaire TTC	80,3193 €	80,3037 €	85,1485 €	84,76 €
Montant R1 (R1.1 + R1.2)	8 362,12 €	17 285,57 €	15 150,98 €	37 549,87 €

R2 (abonnement)				
Subdivisions de R2	R2.1 + R2.2	R2.1 + R2.2	R2.1	R2.1
Puissance souscrite	95 kW	197 kW	197 kW	232 kW
R2 Prix unitaire TTC du kW	25,701 €	25,701 €	23,233 €	14,5 €
Montant total R2	2 441,63 €	5 063,13 €	4 576,90 €	3 384,00 €
TOTAL R1+R2	10 803,75 €	22 348,70 €	19 727,88 €	40 933,87 €

Prix moyen MWh (TTC)	116,68 €	116,78 €	110,81 €	92,38 €
Prix moyen MWh (HT)	100,52 €	100,58 €	95,58 €	79,07 €

Année civile 2009
en reportement de l'année budgétaire du syndicat

Année civile 2009
avec prise en compte R2.2

Prix moyen MWh (TTC)	116,68 €	116,78 €	110,81 €	92,38 €
Prix moyen MWh (HT)	100,52 €	100,58 €	95,58 €	79,07 €

(111,49€ - 97,37€) = 14,1€
soit 14,11/97,37 = 15,1%

14,1€ * 191,416 MWh = 2700 €

La résidence Rés. 2. a un prix moyen du MWh de 15% supérieur à celui de la Rés. M.
Ce qui se traduit par une dépense supplémentaire de 2700 € sur 2009.

Pour mémoire, les taux R1 et R2 sont bien identiques pour Rés2 et Rés M.
(après correction du R2.2)

5



L'évolution récente des messages de la mairie

Les messages de la mairie, depuis le mois de mars, évoluent en permanence.

L'analyse :

- des écrits de la mairie
- de la soirée du 31 mars
- du courrier à GDF Suez
- et de la réponse de GDF Suez

montre - sans équivoque - même si on ne nous le dit pas clairement, ce que l'on nous prépare !



L'évolution récente des messages de la mairie : le tarif à venir

Le communiqué du 10 mars 2011 parle de :

- « baisse significative des tarifs »
- « est aussi tributaire de la négociation avec Patrick Balkany... sur les nouveaux tarifs de livraison de chaleur à sa ville...

Alibi pour gagner du temps. Rappelons que la convention tripartite lie, et ne lie que :

- INES (futur Elyo)
- SDCC
- La mairie de CLICHY



L'évolution récente des messages de la mairie : le tarif à venir

La réunion du 31 mars 2011, en mairie, parle de :

- « 30% de baisse des tarifs à venir », par réduction *autoritaire* (*de la part de la mairie*) des charges prises en compte dans la tarification de la chaleur.

Remarques :

- les bilans de la SDCC sont déficitaires ou juste équilibrés !
- les calculs des R1 R2 sont déconnectés des charges réelles de la SDCC :
cela implique – pour arriver aux résultats promis, ci-dessus - une remise en cause totale de la tarification, ce dont il n'a pas été fait état dans la réunion.
Cela ne peut, ne doit pas, se faire à travers de simples accords commerciaux – entre amis.

Les expériences précédentes ont été trop désastreuses !



L'évolution récente des messages de la mairie : le tarif à venir

La lettre du maire, du 05/04, à GDF Suez parle - *d'une proposition* –et non plus d'une demande de table ronde :

- « pratique de tarifs *jugés* trop élevés »,
- « Baisse des tarifs significative et pérenne ».

-« la remise à plat des contrats »

TRES BIEN



-« choix technologiques durables »,
- « pour moderniser le réseau »,
- « dans le cadre du Grenelle II »,
-« Extension du réseau »,
- « dans le cadre d'une vision inter-communale ».

- « mettre fin aux procédures judiciaires en cours (ville de Clichy & Clichy Habitat) »

Entre amis,
n'est-ce- pas



La vérité commence à apparaître



L'évolution récente des messages de la mairie : le tarif à venir

La réponse de GDF Suez - du 18/04/11- dit :

- « **La table ronde est prématurée** »

- il faut : « un accord formalisé entre la Ville et la SDCC », portant sur :

1. Une baisse de la facture de l'utilisateur
2. Une extension du réseau
3. Un choix technologique permettant d'atteindre l'objectif de 50% d'énergie renouvelable



-« **et dans un second temps**, d'en détailler les modalités auprès des usagers »



L'évolution récente des messages de la mairie : le tarif à venir

La réponse de GDF Suez - du 18/04/11- dit :

- « **La table ronde est prématurée** »

- il faut : « un accord formalisé entre la Ville et la SDCC », portant sur :

1. Une baisse de la facture de l'usager
2. Une extension du réseau
3. Un choix technologique permettant d'atteindre l'objectif de 50% d'énergie renouvelable

-« **et dans un second temps, d'en détailler les modalités auprès des usagers** »



TRES BIEN

Le bénéficiaire =
GDF Suez

La baisse du tarif va,
en vérité, se faire grâce
à une nouvelle centrale
- moins onéreuse pour
GDF Suez et par la
BAISSE DE TVA

Les payeurs, VOUS, vous
êtes là pour dire merci

Avez-vous des questions ?



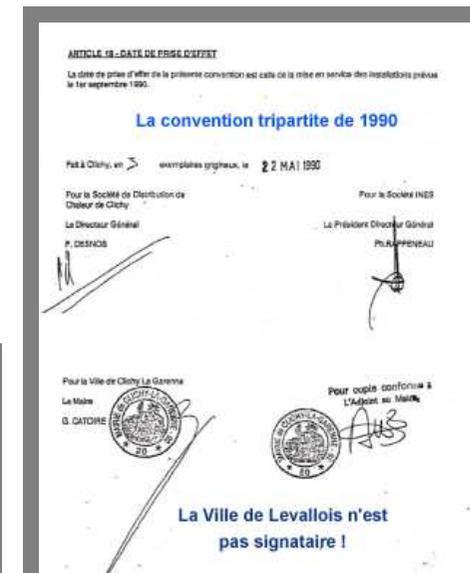
L'évolution récente des messages de la mairie : les trop-perçus

Le communiqué du 10 mars 2011 parle de :

- « des réponses tenant compte du passé, du présent et du futur »
- « est aussi tributaire de la négociation avec Patrick Balkany...(sur les nouveaux tarifs de livraison de chaleur à sa ville...)

Pour mémoire, le document de la convention tripartite.

Ce n'est qu'un aide-mémoire pour M. G. Catoire qui ne se souvenait plus, lors de la soirée du 31 mars 2011, l'avoir signé.



L'évolution récente des messages de la mairie : les trop-perçus

La réunion du 31 mars 2011, en mairie, parle de :

- « de 30% » de charges de chauffage qui doivent être récupérées depuis 1991.

POURQUOI 1991 ?

La réponse est dans le rapport de la Chambre :

« Or, avec l'avenant n° 6 de 1991, cette partie fixe des termes R1.2 et R2.1 a été réduite à 15 % (85 % indexés) puis, avec l'avenant n° 7 de 1999, la partie fixe a été réduite à zéro, les termes R1.2 et R2.1 se trouvant désormais directement indexés en totalité. D'où une grande sensibilité à toute hausse de prix. » CRC 23/54

Le signataire de tous ces avenants a été G. Catoire



L'évolution récente des messages de la mairie : **les trop-perçus**

La lettre du maire, du **05/04**, à GDF Suez parle de :

« **chercher** à réparer les préjudices causés aux usagers par la pratique de tarifs trop élevés »

« **ET DE CHERCHER** »

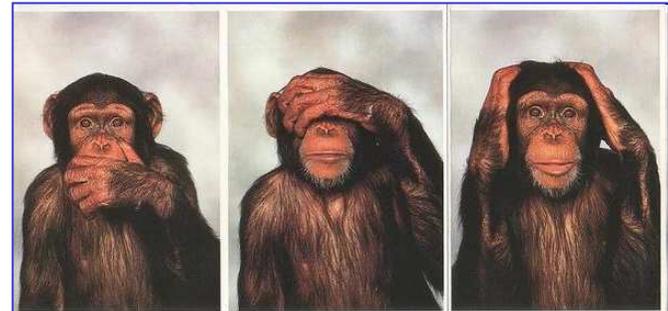


L'évolution récente des messages de la mairie : **les trop-perçus**

La réponse de GDF Suez - du 18/04/11 - nous confirme à propos des trop perçus :

RIEN

Simple oubli, certainement.



Avez-vous des questions ?



Pourquoi GDF Suez et la mairie ont intérêt à s'entendre



Pourquoi GDF Suez et la mairie ont intérêt à s'entendre

I - La CRC met en cause certaines « dérives » du maire.

Elles concernent : des détournements de procédures lors des conseils municipaux, des signatures non autorisées, etc.

- CRC 14/54 : « lourde irrégularité »,
- CRC 1454 : « beaucoup moins favorable à la ville »,
- CRC 20/54 : « le maire n'était pas compétent pour le faire »,
- CRC 35/54 : « information tronquée du Conseil municipal »
- CRC 24/54 : « ont favorisé une augmentation plus rapide des prix »

- CRC 20/54 : « l'autorité concédante n'a pas été d'une suffisante vigilance envers le concessionnaire
- CRC 1854 : « de nombreuses pistes d'amélioration possibles.. tarification...techniques et juridiques...aucune des diverses pistes n'a été vraiment mise en œuvre. »
- **CRC 24/54 : « la question se pose de savoir pourquoi la commune a pu aussi facilement conclure ces avenants »**

LES CLICHOIS SE POSENT, EUX AUSSI, LA QUESTION !



Pourquoi GDF Suez et la mairie ont intérêt à s'entendre

II - La CRC et GDF SUEZ

La CRC :

- conteste certaines pratiques financières, et autres, entre la SDCC et des filiales du groupe GDF SUEZ,
- s'inquiète fortement de l'état du réseau et demande la remise aux normes de celui-ci avant restitution à la Ville, en fin de contrat,
- considère que certains contrats et amendements sont non valides au vu de la loi et de la jurisprudence,
- remet en cause les charges insuffisantes supportées par le LEM, suite aux termes du contrat tripartite.



Pourquoi GDF Suez et la mairie ont intérêt à s'entendre

Conclusions :

- Les « problèmes » soulevés par la Chambre régionale des comptes sont tels que pour les deux parties le « **grand déballage** » serait une catastrophe !
- Ils ont tout intérêt à trouver ensemble une solution,
- Ils ne veulent surtout pas que les clichois mettent le nez dans leurs affaires.

- **CRC 24/54 : « la question se pose de savoir pourquoi la commune a pu aussi facilement conclure ces avenants »**

LES CLICHOIS, EUX AUSSI, SE POSENT LA QUESTION

Quant à la SDCC, elle n'y a trouvé que de l'intérêt.
Et tant que cela marchait, pourquoi s'en priver ?



Avez-vous des questions ?



Les « vrais » problèmes révélés par la CRC et les experts (payés par la Ville)



Les « vrais » problèmes : CRC et experts (payés par la Ville)

I - Les « problèmes » relevant de la responsabilité du concédant

Ceux qui concernent le contrat et ses avenants (Exemples) :

- CRC 11/54 : « un doute sur le véritable titulaire de la concession »
- CRC 3/54 : « un doute sérieux quant à la réalité de cette autorisation [vente de chaleur au LEM], qui ne repose que sur la délibération du 22 mai 1990 ... il n'est jamais indiqué au conseil municipal.. »

Celui qui concerne la redevance d'occupation du domaine public :

- CRC 13/54 : « la redevance ne devrait pas être incluse dans la ristourne de 2%, comme l'a accepté la Ville »

Ce sont les clichois qui compensent de leur poche

Celui qui concerne le contrat tripartite de 1990 et les tarifs :

- CRC 25/54 : « un système inégalitaire de tarifs »
- CRC 27/54 : « *nécessairement, répercutée [la charge] sur les factures des locataires et consommateurs de l'office [OP HLM], qui ne sont pourtant pas les plus favorisés »*

Bien d'accord avec la CRC !



Les « vrais » problèmes : CRC et experts (payés par la Ville)

I - Les « problèmes » relevant de la responsabilité du concédant

Ceux qui concernent l'état du réseau et sa remise en état :

- CRC 29/54 : « Cela confirme d'ailleurs les constats de certains audits antérieurs sur ce point, et les observations du concessionnaire lui-même, concernant *l'état de vieillissement* du réseau **qui entraîne des risques de fuites d'énergie plus importantes.** »

= un coût supplémentaire pour les clichois

- CRC 16/54 : « Quant à l'article 30, il prévoit que, « *pendant les cinq dernières années de la concession, la ville pourra prescrire au concessionnaire l'exécution de toutes les mesures jugées nécessaires pour la remise en état normal de service des ouvrages et du matériel* », alors que le nouvel article 28 indique un délai d'un an pour cette remise en état, **ce qui est beaucoup trop bref.** »

= une perte de patrimoine

Sujets, à notre connaissance, jamais abordés dans les communications de la mairie de mars 2011 à maintenant



Les « vrais » problèmes : CRC et experts (payés par la Ville)

II - Les « problèmes » relevant de la responsabilité de la SDCC

EXEMPLES, suite.

- CRC 31/54 : « S'agissant du *compte de gros entretien et réparations* (GER), sa tenue devrait être plus claire et détaillée. Le concessionnaire devrait, surtout, présenter un programme d'intervention précis et chiffré, à *discuter avec la ville jusqu'à la fin de la concession, car l'état des biens de retour de la concession, à l'issue de celle-ci, est en rapport étroit avec les travaux de GER nécessaires (cf. point 3.2.3.3 ci-après).*

= moyen supplémentaire de dissuader un éventuel repreneur de la concession

Que cache ce laxisme ?



Les « vrais » problèmes : CRC et experts (payés par la Ville)

II - Les « problèmes » relevant de la responsabilité de la SDCC

Ceux qui concernent l'état du réseau et sa remise en état :

- CRC 29/54 : « Cela confirme d'ailleurs les constats de certains audits antérieurs sur ce point, et les observations du concessionnaire concernant *l'état de vieillissement* du réseau qui entraîne des risques de fuites d'énergie plus importantes. »
- CRC 31/54 : « S'agissant du *compte de gros entretien et réparations* (GER), sa tenue devrait être plus claire et détaillée. Le concessionnaire devrait, surtout, présenter un programme d'intervention précis et chiffré, à discuter avec la ville jusqu'à la fin de la concession, car l'état des biens de retour de la concession, à l'issue de celle-ci, est en rapport étroit avec les travaux de GER nécessaires (cf. point 3.2.3.3 ci-après).

EXEMPLES

Questions que nous pouvons, devons, nous poser :

- La chaufferie est-elle, dans la pratique, encore utilisée ?
- Peut-elle être rénovée pour répondre aux normes économiques et écologiques actuelles ?
- *Les négociations actuelles de la mairie et de GDF SUEZ nous apportent, à l'évidence, une réponse négative.*
- Quelle est la solution de remplacement envisagée ? *CPCU ?*

Cela ne veut-il pas dire que les clichois en reprennent pour 20 ans ?



Les « vrais » problèmes : CRC et experts (payés par la Ville)

II – 1 - Les « problèmes » relevant de l'interdépendance des Sociétés du groupe GDF SUEZ : **SDCC LEM CPCU**

Les pertes sur réseau LEM et SDCC (Clichy) :

- CRC 37/54 : « En premier lieu, l'application au tarif CPCU d'une simple augmentation de **3 % est très contestable**. En effet, la prise en compte d'une perte de 3 % sur le réseau de la vapeur transférée de la CPCU à Levallois *est contraire à la réalité affichée par le concessionnaire lui-même*, qui admet des pertes moyennes sur le réseau de **13 à 17 %** selon les années ».

Pour info, la CPCU appartient à 64% à GDF SUEZ

- CRC 36/54 : « Au surplus, cette convention n'ayant jamais été modifiée ou actualisée, *son article 10 sur la tarification est devenu largement caduc, puisqu'il est fondé sur un « prix été ou hiver » de la CPCU, au « tarif 170 »*. *Or, ce tarif 170 de la CPCU n'est plus appliqué dans les rapports CPCU /SDCC*. C'est en fait un « tarif 171 » qui s'applique, au moins depuis 1997, nettement différent du tarif 170. »



Les « vrais » problèmes : CRC et experts (payés par la Ville)

II – 1 - Les « problèmes » relevant de l'interdépendance des Sociétés du groupe GDF SUEZ : [SDCC LEM CPCU](#)

CONCLUSION : les conditions accordées au LEM sont devenues anormales et pénalisent les tarifs supportés par les clichois.

Petit problème : le contrat tripartite de 1990 a été signé par :
- la SDCC / INES (devenu Cofely) / la mairie de Clichy (G. Catoire)

Le LEM a lui un contrat avec « INES » et avec la Ville de Levallois.

Admettons un accord, Clichy / SDCC / LEM, favorable à Clichy et se traduisant par une augmentation du prix payé par le LEM.

Le LEM va se retourner vers la ville de Levallois pour renégocier ses prix. [Question à 100 000€](#) : que va-t-il se passer ?



Les « vrais » problèmes : CRC et experts (payés par la Ville)

II – 1 - Les « problèmes » relevant de l'interdépendance des Sociétés du groupe GDF SUEZ : [SDCC LEM CPCU](#)

CONCLUSION : les conditions accordées au LEM sont devenues anormales et pénalisent les tarifs supportés par les clicheois.

Remarque :
Le prix final – dans la sous-station – payé par un levalloisien n'est pas très différent du prix payé par un clicheois.

Analyse dans le dossier mis à votre disposition



Les « vrais » problèmes : CRC et experts (payés par la Ville)

II – 2 - Les « problèmes » relevant de l'interdépendance des Sociétés du groupe GDF SUEZ et de l'exactitude des comptes

- CRC 31/54 : « Curieusement, ce résultat très négatif de 2007, pourtant exceptionnel sur toute la période, *ne fait l'objet d'aucune explication sérieuse*, ni même de commentaires dans le compte rendu annuel du délégataire. La SDCC invoque l'hiver 2007, certes très peu rigoureux, mais la dégradation des résultats financiers est antérieure. ***Cette évolution amène à s'interroger sur la clarté de différents postes de produits et de charges.*** »

- « De plus grandes précisions devraient donc être fournies, dans les rapports annuels, ***sur la façon dont sont établies les charges réparties (frais de siège, de direction, etc.), résultant des services rendus par la maison-mère Elyo-Suez . En effet, par convention, SDCC reverse 6 % de son chiffre d'affaires pour « assistance administrative »***, *ce qui est élevé*, mais la SDCC *estime* ce chiffre justifié par le service rendu. »

La SDCC ne va pas, quand même, dire que sa maison-mère abuse !



Les « vrais » problèmes : CRC et experts (payés par la Ville)

II – 3 - Les « problèmes » relevant de l'interdépendance des Sociétés du groupe GDF SUEZ et de l'exactitude des comptes

- CRC 31/54 : « De même, dans le passif du bilan de la SDCC, *les dettes financières augmentent de 50 % en 2007*. Elles sont constituées essentiellement *d'avances en compte courant d'Elyo*, ce qui génère des frais financiers importants, *mais rémunérateurs pour Elyo*. La SDCC précise que les taux qu'elle paierait sur les marchés seraient plus élevés que ceux qui lui sont facturés par sa maison-mère. » 

Mais rentables, pour GDF SUEZ : 2008, Résultat net GDF SUEZ de 4.1%du CA pour des taux de frais financiers payés par SDCC à GDF SUEZ de 4,5%

- **Remarque** : les créances Clients – dans les comptes de fin 2009 – font état de *6,13 mois d'équivalence de CA TTC*.

A qui ces non paiements de factures dues profitent-ils ?

Certainement pas à vous, clichois, qui payez, même, des provisions tous les mois.



Les « vrais » problèmes : CRC et experts (payés par la Ville)

II – 4 - Les « problèmes » relevant de l'interdépendance des Sociétés du groupe GDF SUEZ et de l'exactitude des comptes

- CRC 39/54 : « Il en résulte de *possibles « transferts de marges »*, très difficiles à identifier, entre ces différentes entités, qui peuvent être entre elles tantôt acheteur, tantôt fournisseur, sans véritable concurrence (cf. point 3.3. suivant). En tout état de cause, le réexamen par la commune de l'ensemble de cette convention du 22 mai 1990 apparaît indispensable. »

On attend toujours l'annonce de ce « réexamen de l'ensemble »



Les « vrais » problèmes : CRC et experts (payés par la Ville)

II – 4 - Les « problèmes » relevant de l'interdépendance des Sociétés du groupe GDF SUEZ et de l'exactitude des comptes

- CRC 41/54 : « Les particularités de ce marché (forfait global avec INES/Elyo) font naître un risque sérieux de transfert de marges et d'opacité entre la maison-mère et sa filiale, *la réalité des coûts de certains produits et charges respectifs des deux sociétés devenant contestable, du fait de leur proximité.* »

GDF SUEZ est-elle au dessus des lois ?

http://www2.impots.gouv.fr/documentation/prix_transfert/entrep2.htm

CONFORMITÉ DU PRIX DE TRANSFERT AU PRINCIPE DE PLEINE CONCURRENCE

déterminer un prix conforme au principe de pleine concurrence

Lorsque l'analyse fonctionnelle est réalisée, l'entreprise doit choisir la méthode la plus adaptée pour rémunérer l'activité. Pour ne pas courir de risque fiscal, **l'entreprise doit s'assurer que ce prix est conforme au prix de pleine concurrence.** Elle doit donc le comparer à celui qui serait conclu pour une transaction identique réalisée entre des entreprises indépendantes (les comparables). L'entreprise doit enfin être en mesure de retracer la démarche de détermination de ses prix de transfert qu'elle mettra à la disposition de l'administration en cas de contrôle...

Pas grave, me direz-vous, ce sont les clichois qui paient !



Les « vrais » problèmes : CRC et experts (payés par la Ville)

II – 5 - Les « problèmes » relevant de l'interdépendance des Sociétés du groupe GDF SUEZ et de l'exactitude des comptes

- CRC 48/54 : « En revanche, dès lors que rien ne peut garantir qu'Elyo (ex INES, ex CGCD) *facture ses prestations au « meilleur prix » à sa filiale SDCC, les charges de celle-ci peuvent s'en trouver alourdies*, par exemple, les montants de travaux de « **gros entretien renouvellement** » (**GER**) sur le domaine concédé. ...Cependant, tel qu'organisé en l'espèce à Clichy depuis 1965, *la régularité d'un tel système est devenue très douteuse* au regard des règles actuelles de publicité et de mise en concurrence des délégations de services publics au niveau européen. »

Conclusion sur ces pages II 1 à 5 : on peut se poser des questions sur les pratiques internes au groupe GDF SUEZ .



Les « vrais » problèmes : CRC et experts (payés par la Ville)

Conclusion sur ces pages II - 1 à 5 : on peut se poser des questions sur les pratiques internes au groupe GDF SUEZ .

MAIS POUR APRONFONDIR REELLEMENT CE DOMAINE

« EPINEUX » il faut, il faudrait :

- la volonté de « décortiquer » les comptes de ces filiales - d'un énorme groupe. Ce que les experts mandatés par la Ville n'ont jamais fait, ou pu faire, par manque de financement des missions appropriées (chacune des expertises s'arrête en cours de route),
- la volonté, dans le cas où les éléments découverts le justifieraient, de mener les actions judiciaires nécessaires,
- de **gros moyens financiers** que seule la mairie peut, **sous réserve de le vouloir**, mobiliser.

Or, elle ne le veut pas !

Ce serait le « grand déballage ».



Les « vrais » problèmes : comment arriver à **30%** (*) de baisse ?

1 – Charges « compressibles » / charges totales:

Rapport du Cabinet Comptes du 04/08/2010

Année 2007 :

- Achats de combustibles : 5 813 528 €
- Total des charges : 11 117 689€

Soit 52.3% du total où il est difficile, sauf à envisager, ce qui improbable, une baisse des coûts d'achat.

Conclusion : la baisse de 30% devrait se faire sur les 47,7% restant.

Ce qui impliquerait une baisse de 63% des charges en question.

1 – Réductions de charges annoncées par la mairie :

Soirée du 31 mars 2011

Année 2007 :

- Facturation au LEM de coûts supplémentaires, rétrocedés aux clichois :
CRC 38/54 : au moins 10% sur la part proportionnelle de vente de vapeur CPCU à Elyo.
Prenons 15% : 2 675 000€ de ventes à Elyo / LEM, soit 401 250€ = **2.97%** de la facture R1+R2 des clichois.
- Charges financières à 4,5%, ramenées à 4% soit – 50 000€ = **0,37%** du R1+R2
- Charges administratives de 872 000€ diminuées de 30% soit 261 600€ = **1,9%** du R1+R2
- Frais de personnel : (8/12 mois) de 708 000€ soit une diminution de 177 000€ = **1.3%** du R1+R2

(*) taux annoncé par les services de la mairie lors de la réunion du 31 mars, jamais confirmé par GDF SUEZ.



Les « vrais » problèmes : comment arriver à **30%** (*) de baisse ?

1 – Réductions de charges annoncées par la mairie :

EN RESUME, pour l'année 2007 :

- 2.97% par augmentation du prix au LEM
- 0.37% par les charges financières
- 1.9% par les charges administratives
- 1.3% par les frais de personnel

SOIT au total : 6,54% du total R1+R2

1 – Réductions à travers le changement de TVA sur R1:

La vraie baisse sur les tarifs R1+R2 se fera à travers « **une chaudière biomasse**, ce qui permettrait de faire bénéficier vos usagers d'une TVA à taux réduit sur la totalité du tarif (R1+R2) » (*)

Calculs sur base de l'année 2007 :

- Passage de la TVA 19,6% à 5.5% sur R1 = une baisse de 11,2% sur le montant de R1
- Idem, mais sur l'ensemble R1+R2 : incidence de **8,6%** sur les **FACTURES A VENIR ET NON SUR LE PASSE.**

Total : 6.54% + 8.6% = 15%. Comment arrive-t-on aux 30% promis ?

(*) courrier de la SDCC à la mairie du 14 janvier 2008, sans suite de la part de celle-ci, à notre connaissance..



Avez-vous des questions ?



L'enjeu est trop important : nous exigeons un référendum



L'enjeu est trop important : nous exigeons un référendum

Le coût du chauffage est tel que les clicheois ne peuvent accepter les diktats – élaborés entre amis – de GDF SUEZ et de la mairie.



L'enjeu est trop important : nous exigeons un référendum

Les expériences précédentes nous y incitent :

N'oublions pas que le contrat – entre la mairie et le délégataire,
la SDCC - **LIE TOUS LES UTILISATEURS DU CHAUFFAGE
URBAIN CLICHOIS**, donc vous tous.



L'enjeu est trop important : nous exigeons un référendum

I - Les « problèmes » relevant de la responsabilité de la SDCC

II - Les « problèmes » relevant de la responsabilité de la SDCC

II – 1 - Les « problèmes » relevant de l'interdépendance des Stés du groupe GDF SUEZ : SDCC LEM CPCU

II – 2 - Les « problèmes » relevant de l'interdépendance des Stés du groupe GDF SUEZ et de l'exactitude des comptes

LA SITUATION ACTUELLE



L'enjeu est trop important : nous exigeons un référendum

I - Les « projets »

Vous négociez quand vous achetez une voiture,
Vous choisissez votre boulanger,
Vous choisissez votre médecin,

ET VOUS NE POURRIEZ PAS DECIDER DU COÛT D'UN DES
POSTES LES PLUS ONEREUX DE VOTRE BUDGET !

CE N'EST PAS LA MAIRIE QUI PAIE VOS FACTURES DE
CHAUFFAGE... **MAIS VOUS !**



L'enjeu est trop important : nous exigeons un référendum

NOTRE BUT EST :

- de mettre la pression – nécessaire et suffisante – pour faire aboutir nos **revendications** légitimes,
- d'éviter un **accord de complaisance** ayant pour but de clore le dossier,
- de ne pas voir « passer à la trappe » le remboursement des **trop-perçus** par la SDCC,
- d'éviter une négociation « donnant donnant » entre la mairie et GDF SUEZ, se traduisant par un « **donnant perdant** » pour les clichois.



Nous devons coordonner nos actions entre locataires,
copropriétaires et clicois

Mme LAUZERAY

Mme CREMIEUX



NOS ACTIONS A VENIR – L'EVOLUTION DU COLLECTIF

VIS A VIS DE LA MAIRIE ET DE GDF SUEZ :

- Demande d'accès à tous les dossiers auprès de la mairie et de GDF SUEZ,
- Explication complète - et documentée - des calculs de baisse de 30% du tarif à venir et de remboursement des 30% de trop-perçus depuis 1991.
- Participation aux négociations et vérification par notre collectif du traitement de tous les points « à problème »,

A PROPOS DE LA COMMUNICATION

- Communication Presse, sites Web locaux et nationaux, courrier à GDF SUEZ (Exemple : courrier à M. Mestrallet, PDG de GDF SUEZ), courrier à la mairie,
- Si nécessaire, manifestations, ...



NOS ACTIONS A VENIR – L'EVOLUTION DU COLLECTIF

Pour cela, nous avons besoin de TOUS LES CLICHOIS, à travers :

- leur adhésion au collectif,
- leur soutien financier,
- la participation à nos réunions de travail,
- la participation à nos manifestations,
- et la promotion, le bouche à oreille, de vous tous vers les autres clichois,
- ETC.

PLUS NOUS SERONS NOMBREUX, PLUS NOS DROITS SERONT RESPECTES



NOS ACTIONS A VENIR – L'EVOLUTION DU COLLECTIF

MERCI POUR VOTRE PRESENCE ET POUR VOTRE PARTICIPATION

Nous sommes à votre disposition, à la sortie, pour :

- enregistrer votre adhésion
- recevoir vos soutiens,

Pour recevoir notre dossier (*) ou pour répondre à des questions spécifiques : merci de nous fournir votre adresse mail

(*) Version PDF ou PowerPoint (lisible également par Open Office (Présentation ou Impress)
- logiciel « libre » - récupérable à l'adresse ci-après : <http://fr.openoffice.org/>)

